

UN NOUVEAU PREFET

Suite de la page 1

voir d'emprunt et ne sont plus en mesure d'obtenir de l'argent. Les taxes se paient difficilement et le trésor des municipalités est généralement vide.

M. Michaud soumet un projet qui intéresse beaucoup les conseillers. Après avoir expliqué que c'est actuellement un crime d'exiger que les municipalités empruntent des sommes d'argent considérables à un taux d'intérêt de 5 à 6 pour cent pour faire face au chômage, le maire d'Edmundston suggère que le gouvernement fédéral devrait se porter acquéreur d'obligations dites "de dépression" qui mettraient les municipalités. Ces obligations, à longs termes, de vingt à quarante ans, ne porteraient qu'un taux de 2 1/2 à 3 pour cent d'intérêt.

Suivant ce plan les municipalités seront momentanément soulagées d'un fardeau écrasant, étant réparé sur une longue période. L'idée de M. Michaud serait que les municipalités consolident en un seul montant, les sommes déjà empruntées pour le secours direct, et émettent des obligations que le gouvernement canadien achèterait. On éviterait les onéreuses commissions que les municipalités doivent payer aux banques et aux courtiers lorsqu'elles émettent des obligations ordinaires.

À la suite de l'exposé de M. Michaud, le conseil municipal a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral d'adopter le projet du maire d'Edmundston.

Une autre résolution du conseil est celle demandant au département des Terres et des Mines de la province, service de la colonisation, que les colons placés sur des terres de la couronne par le gouvernement n'acquiescent aucun droit de résidence avant qu'ils aient reçu leur patente. Cette résolution est pour protéger les paroisses où il se fait de la colonisation, dans le cas où certains de ces colons devien-

draient une charge publique. Le conseil accepte une entente qui eut lieu le 17 août 1933 entre les représentants de la municipalité et la N.B. Railway Lands au sujet des taxes scolaires que cette compagnie doit payer aux différents districts où elle a des terrains.

LONG DEBAT L'après-midi d'hier a été prise par un long débat sur une question qui, pourtant l'an dernier, semblait avoir été réglée. C'est au sujet de la controverse qui existe entre la municipalité et la ville d'Edmundston au sujet d'un certain montant d'argent que la ville d'Edmundston prétend avoir payé de trop, en taxes, à la municipalité, au cours des années de 1925 à 1931.

Lorsque la ville d'Edmundston a constaté qu'elle avait payé un surplus à la municipalité, elle s'est remboursée sur les taxes des dernières années.

Il semble clair que la ville d'Edmundston a payé un excédant d'argent pendant les années sus-mentionnées. Il s'agit aujourd'hui de savoir si la ville avait le droit de se rembourser.

L'an dernier, après une longue discussion, un comité avait été chargé par les conseillers de régler cette question au meilleur de son jugement. Depuis, des pourparlers ont eu lieu et des offres ont été faites par la ville. Celle-ci offre \$4,308.28 pour régler le surplus payé et les arrangements de 1925 jusqu'au 31 décembre 1932.

D'abord le montant payé en surplus par la ville était d'environ \$2,800.00. Dans son offre la ville consent à réduire sa réclamation d'environ \$1,300.00, laissant ainsi une réclamation d'environ \$1,500.00.

M. Albert Dionne, appelé par les conseillers pour donner son opinion, déclara qu'il était d'accord avec l'avocat John-M. Stevens pour dire que la ville d'Edmundston, légalement, ne peut réclamer de la municipalité les argent qu'elle a payés en plus au cours des années 1925 à 1930 inclusivement, prétendant que pour 1925, le montant est prescrit, et que, pour les autres années, la ville acceptait le compte de la municipalité ou ne protestant pas et

en préparant le warrant de la ville d'après le compte reçu par la municipalité.

—Doit-on suivre le point de loi ou de la justice? a demandé M. Paul Clavet, conseiller de St-Basile. Si la loi, ajoute-t-il, ne s'accorde pas avec la justice, suivons la justice car l'argent que réclame la ville d'Edmundston, c'est son argent et nous n'avons pas le droit de la garder.

En conséquence M. Clavet a fait une résolution pour accepter l'offre de la ville; elle a été secondée par le conseiller Antoine Ouellet de St-Joseph.

Lorsque cette proposition fut mise au vote par le préfet, seuls le procureur et le second ont voté pour; onze conseillers se sont prononcés contre, et les autres conseillers ne voulurent pas voter.

C'est alors que M. Paul Clavet s'est écrié: "Est-ce que vous n'avez pas encore compris!" Et l'auditoire de rire car la discussion durait déjà depuis quelques heures, et elle recommença de nouveau. Enfin vers cinq heures M. Paul Clavet proposa de remettre la question à ce matin, pour être reconsidérée.

CE MATIN Nous apprenons que le conseil de ville s'est réuni hier soir pour quelques minutes et a décidé d'offrir \$800.00 de plus pour régler cette question et éviter d'aller devant les tribunaux.

Cette nouvelle offre a été acceptée ce matin par les conseillers et ainsi se termine un litige qui durait depuis deux ans.

À l'assemblée de ce matin la municipalité a voté la somme de \$250,000 pour le paiement de citoyens de langue française dans la province lorsqu'il s'agit de nommer un successeur à feu le sénateur Poirier. Ces deux comités sont sans représentants au sénat canadien depuis un grand nombre d'années.

Il est fort probable que le conseil municipal siègera encore toute l'après-midi pour régler les questions de routine.

(Dernière Heure) Avant d'ajourner pour le dîner, conseillers ont résolu de voter la somme de \$500 00 en subsides à l'Hôtel-Dieu de St-Basile. Il a été décidé que cette somme serait le subside annuel pour une période de quatre ans. L'an dernier l'Hôtel-Dieu de St-Basile avait reçu \$1000. Son subsidie est donc réduit de moitié.

L'ON COMMENCE A QUEBEC LE PROCES DES CONTREBANDIERS

Cause de la contrebande aux assises criminelles. — Les causes de Philipps et de Corrigan —

LE JUGE LALIBERTE PRESIDE

GRAVELINE PARLE MAIS A HUIS CLOS

Graveline et Pluze se présentent devant la Cour pour subir leur interrogatoire, mais leur avocat obtient le huis clos.

ECHO D'UNE SAISIE

Québec — Après des atermoiements qui ont duré presque deux mois, la Commission des Liqueurs par son procureur, M. Fernand Choquette, C.R., a commencé devant M. le juge en chef Hugues Forcier l'interrogatoire des deux prévenus Antonio Graveline et Azarie Pluze, en rapport avec la saisie d'un yacht de contrebande le 13 juin dernier sur la rivière St-Charles. Les procureurs des deux prévenus ont fait application pour que cette enquête s'instruise à huis clos et le président du tribunal a accordé la demande. Les journalistes purent assister à l'enquête à condition toutefois de ne rien rapporter dans les journaux.

Dès que le greffier eut appelé les deux prévenus à la demande de M. Fernand Choquette, les avocats, Antoine Rivard et Noël Dorion, de la défense, M. Oscar Gagnon demanda que les accusés soient interrogés de leur défaut de comparaitre comme premier témoin. C'est à ce moment que M. Antoine Rivard demanda au juge d'accorder le huis clos. M. Choquette ne s'objecta pas à cette demande qui fut accordée par le juge. L'interrogatoire de Graveline occupera le tribunal toute l'avant-midi. Azarie Pluze sera appelé à rendre témoignage cet après-midi.

HIGH SCHOOL VICTORIEUX

Ils infligent une défaite à l'équipe de l'A. C. J. C. au cours d'une partie jouée hier soir.

Au cours d'une partie de hockey jouée hier soir à l'Arena entre l'équipe du High School et celle de l'A. C. J. C., cette dernière a subi une défaite de 6 à 1.

ALIGNEMENTS

High School — E. Lemieux, but; Rarrell Scott, Bert McDonald, défense; Carl Bourgeois, Lucien Fournier, Rosaire Fournier, Rino Albert, Wilfred McLean, Louis McKinley, Léonide Albert, George Matheson, joueurs d'avant. A. C. J. C. — Pierre LeBlanc, but; Léonard Bélanger, Arthur Michaud, défense; Rod Michaud, Albert Cormier, Léandre Chiasson, Antonio Corbin, Eugène Abbis joueurs d'avant.

vesque, Snap Dickie, Miller. Troisième période — 6, Papp, Don Fullerton, 13 00; 7, Pulp, G. Hébert 15 00. Punitions: Hébert, L. Lapointe, Ferron, Adams, Fred Fournier.

que je puisse lire des nouvelles de chez-nous. C'est tout ce que nous demandons par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

EPICERIES DE QUALITE chez JOS. MICHAUD. SPECIAUX - Semaine du 12 au 18 Janvier AU COMPTANT SEULEMENT. BLE D'INDE "Golden" Bantan 10¢ la boîte. MACARONI, boîte 1 lb 25¢. 3 boîtes pour BONBONS A LA CREME 15¢ la lb. FROMAGE "VELVEETA" 10¢ boîte 1/2 lb — la boîte. POMMES WAGNER 30¢ le peck. HUILE DE FOIE DE MORUE 50¢ bouteille 16 onces. Old Dutch, la bte 10¢. SAVON IMPERIAL 39¢ 10 barres pour. FLOCONS DE SAVON 25¢ 3 lbs pour. POIS A SOUPE 40¢ bien cuisants, 10 lbs pour. SAINDOUX (shortening) 59¢ chaudière 5 lbs. Filet de morue frais, lb 15¢. Confitures aux fraises pot de 40 onces 30¢.

VICTOIRE POUR LES FRASER PULP

Le mauvais état de la glace entrave le jeu — Bob Ritchie fait un excellent travail — Snap Dickie enregistre deux points et donne une passe.

POINTAGE 6 A 1

Dimanche dernier les Fraser Pulp infligèrent une défaite aux Fraser Paper, au pointage de 6 à 1 au cours d'une partie régulière de la ligue, jouée à l'Arena. Le mauvais état de la glace a ralenti le jeu.

Bob Ritchie s'est fort distingué comme gardien de but et peut s'en vanter qu'il administré un "shoot-out" aux Fraser, car ces derniers encaissèrent leur seul point vers la fin de la troisième période au cours d'une mêlée et grâce aux efforts de Don Fullerton qui obtint une passe pour Miller.

Snap Dickie a encaissé deux points et a donné une assisté à Pete Rousseau qui scora dans la deuxième période. Les autres points des Pulp furent entrés par Gérard Fournier sur une passe de Hector Levesque, Fred Fournier qui fit une belle montée solo, et Gérard Hébert.

Les Paper n'avaient pas sur leur alignement, Daigle, homme de centre et A. Levesque gardien de but. Ce dernier fut remplacé par H. Picard qui n'a pas été très effectif.

SOMMAIRE

Première période — 1, Pulp, Dickie 3 00; 2, Pulp, Dickie 5 00; Punitions: Ferron, Adams, Readé, Dickie.

Deuxième période — 3, Pulp, Rousseau (Dickie) 5 00; 4, Pulp, Gérard Fournier (H. Levesque), 6 00; 5, Pulp, Fred Fournier, 7 00; Punitions: M. Fournier, L. Lapointe, H. Le-

Québec, 9 janv. Avec tout l'éclat habituel, le juge Wilfrid Laliberté, de la Cour Supérieure siégeant en Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle, a présidé ce matin à l'ouverture du terme spécial des Assises Criminelles, auquel se déroula trois retentissants procès celui de quelque quarante prétendus contrebandiers accusés de conspiration et celui de Nelson Philipps, inculpé dans le meurtre répugnant de deux sœurs Aschah dont les cadavres furent jetés dans la Baie de Gaspé et enfin celui de Maurice Corrigan, accusé du meurtre de sa femme. Rappelons que Corrigan subit son second procès, les jurés ne s'étant pas entendus lors du premier.

La Cour d'Assises aux hautes boiserie de noyer noir présentait un aspect sévère; le juge arriva couvert de son tricorn, ganté de blanc et avocats drapés de leurs toges, officiers de la Gendarmerie Péritale revêtus de leurs uniformes rouges. Assistance massée à l'arrière et sous les galeries, tous se levèrent pour entendre la formule traditionnelle: "Oyez Oyez! la cour est ouverte".

Un à un les accusés furent alors appelés dans l'ordre suivant: Maurice Corrigan, Nelson Philipps, tous deux sont en prison et ne comparurent pas ce matin Ernest Thibault, Alfred Levesque, Ted Rossignol A. Mercier, Azarie Pluze, Léo Grandmaison, capitaine Charles Dionne, William Pettit, A. Keating, Alfred Caron, Paul Chenard, Horace Pelletier, Gabriel Bouchard, Magloire Fournier, Charles Goulet, Jos Gamache, Pierre Colin, Virgile Ouellet, Philippe Piève, Albert Pelchat, Francis Pine, Moïse Chesnel, Adam Lavoie, Louis Laplante, P. et Sirois, Michel Lavoie, Orlin G. I., O'Neil Levesque, Jos Plourde, Wilfrid Sirois, Sunny Wain, L. E. Martineau, Antonio Graveline, Emile Dionne, Geo Desbiens, Jean Pit Santerre, Horace Aubin, Fernando Dubois, Thomas C. Steven et Georges Carier.

Parmi les 40 accusés appelés, quatre étaient absents, ceux qui ne sont pas tombés entre les mains de la justice sont: A. Mercier, Léo Grandmaison, le capitaine Charles Dionne, William Pettit, Paul Chenard, Gabriel Bouchard, Pierre Colin, Virgile Ouellet, Francis Pine, Moïse Chesnel, Louis Laplante, Bert Sirois, Michel Lavoie, et Sunny White.

Après l'appel des accusés le greffier de la paix, M. Charles Gendron, C. R. fit l'appel du tableau de quelque 75 jurés parmi lesquels seront choisis les 12 qui seront appelés à rendre verdict dans le procès des 40 accusés de conspiration de fraude.

La défense demanda alors à ce que la Cour soit ajournée à demain et cette demande fut accordée par le juge Laliberté qui remit la continuation de la cause à demain matin à 10 heures.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.

demain cependant la Couronne insistera pour procéder et elle commença par le procès d'Antonio Graveline et d'Azarie Pluze. Les mener ce procès le plus rapidement possible à cause du grand nombre de personnes qui doivent se déplacer pour comparaitre devant la Cour. Ainsi la poursuite a assigné cinquante témoins dont elle doit assumer les dépenses, c'est dire que les procédures ne traîneront pas en longueur.